

Foire aux questions

FAQ : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé

1. Qui établit les normes comptables pour les OSBL?

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ont la responsabilité de publier des normes pour les organisations des secteurs public et privé. Les entités qui entrent dans le champ d'application du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public* se reportent à ce Manuel pour déterminer les règles comptables à appliquer aux fins de leur information financière. On entend par «secteur public» les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Administrations locales, les organismes publics, les partenariats auxquels ces gouvernements et Administrations sont parties, et les commissions (ou conseils) scolaires. Les entités ne faisant pas partie du secteur public appliquent les normes pour le secteur privé du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*.

2. Comment déterminer si une organisation est un OSBL du secteur privé?

Un OSBL du secteur privé est défini, dans la Préface du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, comme une entité qui n'a normalement pas de titres de propriété transférables et dont l'organisation et le fonctionnement visent exclusivement des fins sociales, éducatives, professionnelles, religieuses, charitables ou de santé, ou toute autre fin non lucrative. Les membres, les apporteurs (auteurs d'apports) et les autres pourvoyeurs de ressources ne reçoivent en leur qualité aucun rendement financier directement de l'organisme. Cette définition s'applique aux OSBL canadiens qui ne sont pas du secteur public.

Pour déterminer si votre organisation est un OSBL du secteur public, consultez la Préface des normes comptables pour le secteur public du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*, qui définit un OSBL du secteur public comme un organisme qui est sous le contrôle du gouvernement et qui possède toutes les caractéristiques suivantes :

- a) il compte des homologues à l'extérieur du secteur public; On entend par «secteur public» les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Administrations locales, les organismes publics, les partenariats auxquels ces gouvernements et Administrations sont parties, et les commissions (ou conseils) scolaires.
- b) c'est une entité qui n'a normalement pas de titres de propriété transférables;
- c) c'est une entité dont l'organisation et le fonctionnement visent exclusivement des fins sociales, éducatives, professionnelles, religieuses, charitables, ou de santé, ou toute autre fin non lucrative;
- d) les membres, les apporteurs (auteurs d'apports) et les autres pourvoyeurs de ressources ne reçoivent en leur qualité aucun rendement financier directement de l'organisme.

3. Quelles normes les OSBL du secteur privé doivent-ils appliquer?

Les OSBL du secteur privé appliquent les dispositions du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*.

4. Qu'est-ce que le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*? Comment peut-on le consulter?

Le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* contient les normes comptables appliquées par les OSBL du secteur privé au Canada. Il est possible de s'y abonner au moyen de Knotia. Pour en savoir davantage sur la façon d'accéder aux normes, allez à www.knotia.ca ou composez le 1-866-256-6842.

5. Pourquoi le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* est-il divisé en parties?

Le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* comporte maintenant cinq parties, chacune contenant les normes applicables à certaines entités :

- Partie I – Normes internationales d'information financière
- Partie II – Normes comptables pour les entreprises à capital fermé
- Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif
- Partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite
- Partie V – Normes comptables en vigueur avant le basculement

Cette structure s'impose, car le Manuel est décrit dans la loi comme constituant la principale source des PCGR canadiens. Étant donné l'établissement, pour différents secteurs, d'ensembles de normes différents dont chacun constitue des PCGR canadiens, il est nécessaire de regrouper tous ces ensembles dans le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, d'où la création de «Parties».

Les OSBL ont la possibilité d'adopter soit les Normes comptables pour les OSBL de la Partie III, soit les Normes internationales d'information financière de la Partie I du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. Dans les deux cas, les OSBL peuvent déclarer que leurs états financiers ont été établis conformément aux PCGR canadiens.

6. Quelles normes les OSBL du secteur privé suivent-ils actuellement?

Les OSBL du secteur privé appliquent actuellement les Normes comptables en vigueur avant le basculement de la Partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*.

7. Pourquoi demande-t-on aux OSBL du secteur privé d'appliquer un autre ensemble de normes comptables?

L'adoption d'un nouveau plan stratégique par le CNC a rendu nécessaire une réflexion sur l'avenir de l'information financière des OSBL. Le *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* a été restructuré et les normes comptables de la Partie V qu'appliquent actuellement les OSBL seront remplacées soit par les Normes comptables pour les OSBL de la Partie III, soit par les Normes internationales d'information financière de la Partie I.

8. À quel moment un OSBL du secteur privé est-il tenu de passer aux nouvelles normes?

Les OSBL devront appliquer soit les Normes comptables pour les OSBL, soit les Normes internationales d'information financière pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

9. Un OSBL peut-il adopter les nouvelles normes de façon anticipée?

Oui, un OSBL peut opter pour l'adoption anticipée des Normes comptables pour les OSBL.

10. Quelles normes comptables un OSBL doit-il suivre jusqu'en 2012?

Les OSBL continueront d'appliquer les Normes comptables en vigueur avant le basculement de la Partie V du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* jusqu'à ce qu'ils passent aux nouvelles normes en 2012, à moins qu'ils ne choisissent d'appliquer ces normes de façon anticipée.

11. Un OSBL peut-il opter pour l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS)?

Oui, les OSBL du secteur privé peuvent choisir d'appliquer les IFRS.

12. Un OSBL peut-il opter pour l'application des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé?

Non, les OSBL ne peuvent choisir d'appliquer les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé. Toutefois, un OSBL du secteur privé qui applique les Normes comptables pour les OSBL de la Partie III appliquera les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II, lorsque celles-ci traitent de questions non couvertes par la partie III. L'interrelation est décrite dans l'Introduction à la Partie III et dans le chapitre 1101, «Principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif».

13. Quelles sont les principales similitudes et différences entre les Normes comptables en vigueur avant le basculement de la Partie V et les Normes comptables pour les OSBL de la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*?

Bon nombre des principes et des concepts qui sous-tendent les deux ensembles de normes sont similaires. Lors de leur passage aux Normes comptables pour les OSBL, les OSBL pourront continuer d'utiliser les traitements comptables qu'ils appliquent actuellement pour les sujets traités dans les chapitres de la série 4400, sous réserve de certaines exceptions. Toutefois, ils devront peut-être modifier leurs méthodes comptables pour les sujets non traités dans les chapitres de la série 4400. Par exemple, des modifications de méthodes comptables pourront se révéler nécessaires dans le cas d'éléments comme les avantages postérieurs à l'emploi et les prestations de retraite ainsi que les instruments financiers. Les OSBL devraient se familiariser avec les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II applicables selon la situation qui leur est propre.

14. Si elle n'est pas un OSBL, une organisation peut-elle appliquer les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*?

Non, seules les entités qui sont des OSBL, selon la définition qu'en donne la Préface du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*, peuvent appliquer ces normes.

15. Existe-t-il des dispositions sur la première application et la transition?

Oui. Le chapitre 1501, «Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif», contient des dispositions sur la préparation du premier jeu d'états financiers selon la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*. Un certain nombre d'exceptions et d'exemptions sont prévues afin de faciliter le processus de transition.

16. Quelle source de PCGR sera mentionnée dans les états financiers d'un OSBL après la transition?

Ce sont les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada qui seront mentionnées dans les états financiers et les rapports des auditeurs des OSBL.

17. Le CNC prévoit-il apporter des modifications aux chapitres de la série 4400 de la Partie III dans un avenir rapproché? Dans l'affirmative, quel processus sera suivi pour ces modifications et quand celles-ci seront-elles finalisées?

Aucune modification n'a été déterminée pour le moment, mais le CNC et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ont convenu de procéder conjointement à une révision des normes des secteurs privé et public. Dans le cadre de cette [révision conjointe](#), les Conseils évaluent les divers éléments des chapitres de la série 4400 et de ceux de la série SP 4200 du secteur public au regard d'autres exigences du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* et du *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. D'autres renseignements seront communiqués au sujet du calendrier et de la teneur de cette révision.

18. Le CNC prévoit-il apporter des modifications aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II qui pourraient s'appliquer aux OSBL dans l'avenir? Dans l'affirmative, quel processus sera suivi pour ces modifications et quand celles-ci seront-elles finalisées?

Des modifications seront apportées aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, et celles-ci auront des répercussions pour les OSBL qui appliquent les Normes comptables pour les OSBL. Les OSBL du secteur privé devraient surveiller ces modifications en suivant les [activités du CNC](#) et du [Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé](#).

19. Comment participer au processus de normalisation? Comment communiquer nos points de vue sur les normes comptables actuelles et nouvelles?

Le CNC suit un processus de consultation rigoureux pour élaborer les normes comptables du secteur privé. Dans le cadre de sa procédure officielle, le CNC réalise des sondages auprès de ses parties prenantes sur les questions qu'il juge prioritaires, il mène des recherches, il met sur pied des [groupes consultatifs et des groupes de travail](#), et il élabore et publie des exposés-sondages pour commentaires,

avant de publier les normes définitives. Il souhaite recevoir des [commentaires sur ses documents](#) de toutes les parties prenantes.

20. Où trouver de plus amples informations et des ressources concernant le passage des OSBL aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*?

Il existe un certain nombre de ressources que vous pouvez consulter si vous désirez en apprendre davantage sur le sujet. Vous pouvez lire le document «[Historique et fondement des conclusions](#)», ou cliquer [ici](#) pour accéder à la section du site Web du CNC sur les OSBL.

21. À qui poser des questions au sujet des normes comptables applicables aux OSBL du secteur privé?

Vous pouvez communiquer avec Brian Barrington, consultant, Normes comptables, par courriel, au brian.barrington@cica.ca ou par téléphone, au 1-416-204-3436.